UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Année universitaire 2024-2025

COMPOSITION DE JURY DU MASTER MANAGEMENT

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc,

ARRÊTE 2024-363

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER**
Mention : Management
Spécialité : Amélioration de la performance industrielle

pour la **validation des semestres 9 et 10** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➢ BERRAH Lamia	**PU**
Vice-président ➢ DUCLOS Emmanuel	**PAST**
Membres ➢ JIMENEZ José Fernando	**MCF**
➢ VERJUS Hervé	**MCF**
➢ GANDIA Romain	**MCF**
➢ LOUKIL Faiza	**MCF**

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IAE Savoie Mont Blanc sur le site universitaire de Annecy-le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 06/11/2024

Par délégation du Président
Le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc
Richard CALVI
Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury d'examens